



PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
 REMIREMONT, six mois. . . 6 50
 FRANCE, un an. 15 >

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.
 Ordinaires. . . 20 c.
 Réclames. . . 25 c.

LE PEUPLE VOSGIEN,

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE. Vendredi, 16 Août 1850.

On s'abonne : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Dompaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFAUT, limonadier ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au bureau du journal, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Remiremont, le 16 Août 1850.

Procès du PEUPLE VOSGIEN.

C'est le lundi 2 septembre que s'ouvrira à Epinal, sous la présidence de M. Jullien, conseiller à la cour d'appel de Nancy, la session des assises dans laquelle notre ami et collaborateur Thérin doit comparaître devant le jury pour avoir, dans le *Peuple vosgien* du 19 juin 1850, qu'il signait alors comme gérant, reproduit quelques pages d'un livre de M. l'abbé Lamennais, publié en 1837, et qui n'a jusqu'à ce jour été l'objet d'aucune poursuite.

Nous savons qu'on a été quelque peu embarrassé dans les hauteurs du parquet à l'occasion de cette malencontreuse saisie ; on assure même que M. le procureur de la République d'Epinal déclinerait le dangereux honneur de soutenir l'accusation contre M. Lamennais, nous voulions dire contre le *Peuple vosgien*, et que Nancy nous enverrait pour nous foudroyer une de ses robes rouges ; il eut été beaucoup plus simple, si l'on regrettait le procès, d'y renoncer par un arrêt de non-lieu, mais qui sait ce qu'il y a au fond d'un procès de presse ! Nous avons certainement la plus grande confiance dans le sens droit et loyal du jury qui fera bonne justice de cette ânerie de nos Brid'oisons politiques ; cependant si, par impossible, l'illustre auteur des *paroles d'un croyant* allait être frappé dans les Vosges sur le dos de notre modeste feuille, quelle ne serait pas la joie de nos adversaires.

Certain pécheur, converti dans les grandeurs administratives, n'a-t-il pas fait en un jour solennel le serment d'anéantir le *Peuple vosgien* ? Le verdict de condamnation que le jury, dans sa conscience, croirait devoir prononcer contre nous, deviendrait peut-être aux yeux de ce fonctionnaire passionné un témoignage de sympathie pour son apostasie politique, un bill d'indemnité pour les actes de sa déplorable administration ?

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

SCHINDERREANS

(JEAN-L'ÉCORCHEUR).

Historique.

SUITE *.

VI.

Quand Philippe d'Argental eut installé son oncle dans l'appartement qui lui était destiné, qu'il eut congédié le valet et se fut assuré que personne ne pouvait les entendre, il revint vers le comte et le pressant de nouveau sur sa poitrine avec une effusion véritable :

— Oh ! mon cher Tibalt, s'écria-t-il, permets que je t'embrasse ! Avec quelle perfection tu viens de remplir ton rôle ! c'est vraiment admirable.

— Doucement, doucement, camarade, répondit le petit vieillard suffoqué par cette étreinte... ta reconnaissance m'étouffe !... Puis, se jetant sur un moelleux sofa pour reprendre haleine, il poursuivit en riant : Tu trouves donc, mon cher, que je me suis passablement tiré d'affaires ?

* Voir les numéros des 19, 25, 26, 31 juillet, 6 et 15 août.

Non, le jury vosgien, nous crût-il coupable, ne s'associerait pas à de semblables combinaisons, les noms honorables composant la liste des jurés qui doivent siéger dans la session de septembre et que nous publions aujourd'hui, nous en sont un sûr garant. Mais alors même que notre collaborateur Thérin succomberait dans cette lutte, un autre soldat n'est-il pas déjà sur la brèche, et celui-ci n'aurait pas plutôt succombé à son tour, qu'un nouveau lutteur lui succéderait.

Que nos amis se rassurent donc sur l'issue de ce procès et de tous ceux qui pourraient nous être ultérieurement intentés, aussi bien que sur le résultat des menaces que certaines gens font entendre contre la mauvaise presse, quand leurs nerfs sont agacés ; le *Peuple vosgien* est constitué maintenant de manière à ce que son existence ne soit pas subordonnée aux éventualités d'un procès, ni à l'effet des petites colères des républicains renégats ; elle ne serait pas compromise non plus parce qu'un ou plusieurs de ses rédacteurs resteraient pour un moment sur le carreau : celui qui est venu aider le citoyen Thérin à continuer son œuvre démocratique est comme lui décidé à ne jamais reculer ni devant les obstacles ni devant la persécution, et puis, encore une fois, après ces deux là il s'en trouvera d'autres.

SELME DAVENAT.

Manifeste de la Montagne au peuple.

La Montagne ne pouvait se séparer sans faire connaître au peuple sa conduite à l'assemblée législative. Elle vient de s'acquitter dignement de ce devoir et depuis trois jours seulement que son manifeste a paru dans les journaux parisiens, les clamours de la presse royaliste prouvent que nos représentants démocrates ont touché juste.

Nous publions aujourd'hui ce document tout entier malgré son étendue, et nous engageons nos abonnés à le lire avec la plus grande attention. C'est l'histoire bien triste, mais religieusement vraie de toutes les hontes que la réaction nous a fait subir depuis l'élection du 15 mai 1849. C'est pour les représentants fidèles au mandat que le peuple leur a donné un titre de plus à l'estime publique ; pour les traitres c'est un acte d'accusation qui servira de base au grand jugement populaire de 1852 : Voici le manifeste de la Montagne.

Citoyens,

Elus par vous représentants à l'assemblée nationale, nous

— Divinement, c'était à s'y méprendre.
 — Au fait, il ne faut pas que cela te surprenne, j'ai fait il y a quelque vingt ans l'étude approfondie de ce rôle.
 — Comment ? aurais-tu été comédien ?
 — Non pas ; c'est toute une histoire. Oui... il y a trente ans de cela, j'étais alors un fringant cavalier... Je suivais assidument le théâtre de Berlin... Ce n'est pas là que je me formai ; au contraire, je m'y serais gâté. Mais j'eus le bonheur de plaire à une certaine dame de haut parage, la femme d'un conseiller aulique que je rencontrai quelque fois dans sa loge. Elle se prit d'affection pour moi et me fit admettre en qualité de secrétaire intime chez son mari. Je suppléai souvent M. le conseiller. C'est là que, nouveau Gild-Blas, je fis une foule d'observations curieuses. Chaque jour je voyais défiler devant moi la quirielle des diplomates, des ambitieux plus ou moins titrés. Ils se recommandaient à moi, je les recommandais à la dame et la dame à son cher mari. Or, comme on obtenait tout par ce canal et rien directement, je fus bientôt connu, et je commençai à faire fortune, lorsqu'un petit accident me força de sortir du royaume... par la fenêtre de M. le conseiller. Ce fut là que j'appris le grand art de mettre un mas-

vous rendons compte, aujourd'hui, de l'exercice de notre mandat.

Clair, parfaitement défini, ce mandat se résumait en ces mots : Défense de la République, poursuite, élaboration incessante des réformes sociales si nécessaires, si justement, si impatiemment attendues.

Vous le savez, l'élection du 15 mai 1849 nous a mis en minorité au sein du pouvoir souverain. Nous y sommes en face d'adversaires ne voulant, ne comprenant que les institutions du passé ; systématiquement opposés à toute réforme ; et pesant sur toute discussion, sur toute résolution, du poids de leurs préjugés, de leurs intérêts et de leur nombre.

Eloignés des commissions où les projets de loi se préparaient et s'examinaient, où se contrôlent de près les recettes et les dépenses de l'Etat ; gênés dans l'expression de nos opinions par les entraves mises à la liberté de la tribune, nous avons lutté cependant, lutté avec persévérance, sûrs d'être entendus et compris par le peuple, protestant par la parole, par le vote contre les entreprises de la réaction monarchique et cléricale ; signalant, à l'encontre d'une politique de castet, d'égoïsme et de défiance, les bienfaits de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Ainsi renfermés dans les limites d'une action toute morale, nous n'avons jamais perdu de vue le but suprême de la Révolution qui agite le monde, avec des chances diverses depuis une si longue suite de siècles.

Après l'égalité de la liberté religieuse, la France a proclamé l'égalité et la liberté politiques. Elle a fait pour cette grande cause la Révolution de 1789 et celle de 1850. Au 24 février 1848, elle a voulu plus encore : elle a voulu qu'à tout membre du corps social fussent assurés les avantages de la solidarité, l'indépendance dans la profession, l'existence par le travail individuel ou collectif.

Ainsi formulée dans ses conséquences obligées, immédiates, la Révolution de 1848 fut accueillie avec enthousiasme par le peuple.

Sur le vaste terrain de la rénovation sociale, le parti républicain démocratique vit se rallier autour de son drapeau tous ces hardis penseurs qui, depuis longtemps, cherchaient dans les profondeurs des sciences économiques et morales la solution du redoutable problème de l'extinction de la misère et de l'abolition du prolétariat.

De ce concours de forces, de cette fusion des idées républicaines et socialistes, il résulta bientôt un accord complet sur les moyens à employer pour traduire en fait les vœux du peuple, pour poser les assises de la société nouvelle.

La chaire de l'enseignement, relevée, rehaussée jusqu'à la dignité de la magistrature la plus honorée ;

L'instruction mise à la portée de tous, faite gratuite aux abords de toutes les carrières qu'embrasse l'activité humaine, et préparant ainsi le libre développement des facultés de chacun ;

que sur mon visage, et de grimacer certains grands airs qui ne se rencontrent que dans les antichambres royales et à la porte des hommes en place. Mais laissons cela, j'ai un compte à te rendre.

— C'est inutile, Tibalt, je m'en rapporte à toi.

— Du tout, il faut de l'ordre en affaires... D'ailleurs, j'ai aussi mes conditions à proposer.

— C'est différent ; alors parle, je t'écoute, dit Philippe d'Argental en s'installant sur le divan. Mais je crois qu'il ne serait pas mal de prendre nos titres, même dans l'intimité, cela ferait disparaître toute hésitation en présence des étrangers... Qu'en dis-tu ?

— J'allais vous le proposer, vicomte, répondit le petit vieillard en souriant, mais je voulais avant tout m'assurer des termes de notre contrat. Vous sentez bien, mon cher neveu, que ce n'est pas l'éclat d'un écusson qui m'attire ici... on ne m'a jamais vu chercher le reflet de la lune au fond d'un puits... et pourtant, je m'expose furieusement en usurpant des titres qui ne m'appartiennent pas.

— J'avais prévu cette observation, répondit le jeune homme ; elle me paraît juste.

Et tirant un volumineux portefeuille de son habit, il étala sur la table plusieurs billets de banque.

L'impôt établi, réparti sur les bases absolues de l'éternelle justice, simplifié, uniformisé, exigeant beaucoup de qui possède beaucoup, peu de qui a peu, et ne demandant rien à qui n'a rien;

L'accès du crédit ouvert à tous les citoyens, et, par le crédit, le droit au travail;

L'association, cette expression suprême de la puissance du labeur intellectuel et physique, excitée, encouragée, aidée dans ses efforts;

L'assistance publique moralisée, ennoblée, substituée à l'aumône, qui dégrade l'homme et asservit le citoyen;

Chaque peuple disposant librement de lui-même; chaque race maîtresse, souveraine de son territoire.

Tel était dans son ensemble et indiqué dans ses points capitaux, le programme de la Révolution sociale de février.

Ce programme, — qui ne s'en souvient? — un moment, on put le croire accepté par la classe même dont la Révolution supprimait les privilèges politiques et condamnait sans retour les privilèges sociaux.

Fondé sur le suffrage universel, le gouvernement républicain, fonctionnant pour tous et par tous, devait donner au monde le spectacle sublime, inouï, d'une grande nation modifiant, transformant son état social au milieu des bienfaits de la paix, dans la majesté d'une discussion calme et approfondie. L'immense progrès accompli par nos pères, il y a soixante ans, au prix de tant d'héroïsme, de douleurs et de sacrifices, allait se renouveler, se continuer, se compléter sans résistances, et, par suite, sans violences.

Mais bientôt l'esprit de caste et de privilège, enhardi par la faiblesse, par les hésitations des directeurs politiques de la Révolution, recia les hommages effrayés qu'il lui avait rendus, et entra en lutte contre elle.

Timide d'abord dans ses allures et dans ses paroles, cette réaction ne tarda pas à devenir agressive. Elle se fit jour dans les conseils du gouvernement; elle pénétra dans l'assemblée constituante; elle troubla l'opinion publique; et l'on voit sur la Constitution même l'empreinte déplorable des atteintes profondes qu'elle porta au programme de la Révolution.

Puis, son audace croissant avec le succès, elle afficha nettement ses desseins et ses prétentions. Dans l'ordre politique, il fallait effacer jusqu'à la trace de la Révolution de février, reculer jusqu'à la veille du grand jour et plus loin encore en arrière. Dans l'ordre social, il n'y avait qu'une chose à faire : réparer, consolider la forteresse du privilège, battue en brèche, ébranlée par le choc de la raison, de la justice et de la misère.

La République, basée sur la Constitution, était l'obstacle principal à l'exécution de ces projets. La réaction résolut d'en saper les fondements, et elle commença l'œuvre qu'elle a continuée jusqu'ici sans relâche, tantôt par ruse, tantôt à force ouverte.

L'expédition de Rome marqua clairement l'origine de cette phase nouvelle de la politique contre-révolutionnaire. Destruction d'une République sœur de la nôtre, issue comme la nôtre du suffrage universel; rétablissement dans les États romains du gouvernement le plus exécuté qui fût jamais, le gouvernement du prêtre et de l'inquisiteur. Ce double résultat ne parut pas trop chèrement acheté au prix du sang de 4 ou 5,000 Français et Italiens, et de 60 ou 80 millions tirés de notre trésor obéré!

Certes, elles durent se dissiper alors, les dernières illusions de ces hommes qui avaient rêvé si longtemps l'union de l'Église et de l'État, dans l'intérêt de la démocratie!

Citoyens, c'est au moment où le sang avait coulé déjà dans cette guerre impie que, délégués par vous, nous vinmes siéger à l'assemblée souveraine.

Les plus énergiques protestations, les appels à la constitution, au droit, à la raison d'État, les enseignements de l'histoire évoqués à la tribune; tout fut impuissant à faire reculer la majorité, unie au président de la République, dans la voie où elle s'était engagée.

Le 15 juin appartenait désormais à l'histoire. Paris, Lyon, dix-neuf départements furent mis en état de

— Voici trente mille florins sur Amsterdam, dit-il, je vous en remets provisoirement la moitié, sauf à parfaire cette somme après le succès.

Le prétendu comte d'Argental examina scrupuleusement chaque billet, il en savoura du bout du doigt la pellicule fine et soyeuse, et ne les renferma dans son carnet qu'après s'être bien assuré de leur timbre. Levant alors sur Philippe d'Argental ses yeux où brillait la plus vive satisfaction :

— Vous êtes coulant en affaire, cher vicomte, c'est plaisir de traiter avec vous... maintenant vos intérêts sont les miens; il fallait cela pour m'identifier complètement avec mon rôle. Voyons quelles sont vos instructions, que faut-il faire?

— Rien de plus simple, M. comte, il s'agit tout bonnement, comme je vous l'avais écrit, de demander en mariage pour moi, la jeune fille que vous avez vue. Elle est fille unique... Le bonhomme qui nous suivait est à la fois son père et son tuteur. Je ne doute pas qu'il ne soit très-honoré de notre alliance.

— Et vous voulez épouser... là, réellement?

— Il le faut, dit Philippe, car je veux que Louise soit à moi... et je n'ai pas d'autres moyens.

siège; puis immédiatement commencèrent à se produire les lois qui devaient, les unes détruire, les autres amoindrir les droits inscrits dans la Constitution.

Le droit de réunion, atteint le premier, fut supprimé. La liberté de la tribune fut amoindrie par un règlement renouvelé des plus mauvais jours de la monarchie. La liberté de la presse fut plus maltraitée encore, et vint à augmenter le code des rigueurs suspendues sur sa tête.

Ainsi, dès son origine, en quelques jours, l'assemblée législative frappa la démocratie socialiste dans les trois principaux moyens dont elle avait disposé jusque là pour combattre l'erreur et la calomnie, pour propager la vérité, pour instruire le peuple de ses droits et de ses devoirs.

La Constitution avait placé l'urne électorale au chef-lieu du canton, voulant par là, soustraire les populations villageoises à l'influence du château, du prébystère et de l'usure, trois puissances toujours coalisées contre la démocratie. A cette sage disposition, la majorité substitua, de sa pleine autorité, le vote à la commune. C'était altérer l'élection dans sa source.

Mais toutes ces dispositions introduites précipitamment dans la législation ne pouvaient suffire, si graves qu'elles fussent, à empêcher l'expansion du principe vainqueur en février. Pour la démocratie, c'était la gêne, non le supplice mortel : elle avait triomphé de bien d'autres obstacles. La réaction ne l'oubliait pas.

Le mouvement qui emporte le monde vers des destinées sans cesse meilleures est né du progrès des lettres, de la philosophie, des sciences et des arts. A mesure que l'instruction se répand dans les masses, la société secoue la chaîne des erreurs et des préjugés dont elle a été chargée par les castes, par les familles qui l'exploitent à leur profit. Un peuple instruit est un peuple libre ou bien près de conquérir la liberté, cette source divine est intarissable de progrès politiques et sociaux.

La réaction fut logique : elle attaqua l'enseignement public. Une première loi livra à la discrétion des préfets la généreuse phalange des instituteurs communaux; et, depuis lors, plus de quatre mille de ces dignes et modestes éducateurs du peuple ont expié par la destitution le crime d'avoir inculqué au cœur des enfants du pays l'amour de la République.

Une seconde loi, désorganisant l'enseignement secondaire, préparant la ruine des établissements de l'État, affaiblissant le programme de toutes les études, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, vint assurer aux congrégations religieuses, et surtout aux jésuites, le monopole prochain de l'enseignement à tous les degrés.

Au milieu des ardeurs fiévreuses de ce travail contre l'esprit du siècle, la majorité voulut rendre un solennel hommage au principe et à la tradition monarchiques : elle vota, sous forme de douaire, une rente de trois cent mille francs à la duchesse d'Orléans, et elle rétablit l'impôt des boissons, aboli par l'assemblée constituante, impôt inique, vexatoire, immoral, pesant principalement sur le pauvre; désastreux pour le producteur, ruineux pour le consommateur.

Toutes ces lois, nous les avons combattues, attaquées sans cesse ni relâche; nous en avons disputé le vote pied à pied, article par article. Minorité, parlant à des adversaires dont la résolution était prise par avance, les uns persévérant dans leur vieille haine de la révolution, les autres reniant leurs opinions de la veille, nous ne pouvions espérer de les amener à nous par la discussion. Mais, en signalant les atteintes portées à la Constitution, en indiquant les effets des mesures proposées, en démasquant le but poursuivi, nous pensions au peuple, qui entend toutes les paroles prononcées à la tribune. Nous savions qu'il discernerait sûrement le vrai du faux, le juste de l'injuste, et que la lumière se ferait, dans son esprit, sur les tendances, sur les projets de la réaction, qui avait réussi jusqu'alors à égarer en partie le suffrage universel.

Les élections du Gard et de la Gironde, d'abord, et, peu après, celles du 10 mars et du 28 avril prouvèrent que nous avions justement présumé de lui.

— Bath! quatre bras vigoureux, une chaise de poste et...

— Assez! dit vivement le jeune homme, j'aime Louise; vous entendez, je l'aime comme je n'ai rien aimé, je la désire comme je n'ai rien désiré au monde, et je la respecte, je suis aimé, j'en ai la certitude, point d'obstacles non plus de ce côté. En votre qualité d'oncle, vous signerez au contrat, vous représenterez notre respectable famille; en un mot, vous soutiendrez ce rôle jusqu'au bout.

— Fort bien, mais la famille d'Argental, la vraie?

— Ne vous en inquiétez pas; elle n'était plus représentée que par deux membres; un fils et un-petit fils de Maximilien d'Argental, décédé. L'un et l'autre ont disparu depuis l'invasion des républicains; on ne sait ce qu'ils sont devenus. Le fils c'est vous, le petit fils c'est moi.

— A merveille, mon cher neveu, toutes les difficultés s'applanissent. Mais ces papiers, comment sont-ils entre vos mains?

— Le hasard!!

— Le hasard est grand!!... dit le petit vieillard avec une gravité comique. Quelques instants de silence sui-

En ces deux jours mémorables, le suffrage universel, à Paris et dans plusieurs départements, se prononça formellement contre la politique de la majorité et du président de la République. Industriels, commerçants, propriétaires, éclairés enfin sur d'abominables calomnies, désabusés de vaines terreurs; artistes, soldats, ouvriers des villes et des campagnes, brisant courageusement le joug des obsessions et des influences aristocratiques et cléricales, se donnèrent la main, confondus dans un même sentiment. Saône-et-Loire, le Bas-Rhin, la Haute-Vienne, l'Isère, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, les Vosges, la Nièvre, d'autres encore, rivaux de zèle et de dévouement, firent triompher les candidats de la démocratie socialiste.

Et Paris, le cœur de la France, le cerveau de la révolution, la ville des grandes pensées et des résolutions héroïques, qui, en juillet 1849, avait faibli jusqu'à confier le mandat de représentant à des ennemis jurés du socialisme, Paris, deux fois en six semaines, proclamait son opinion en nommant Carnot, Vidal, Delfotte et Eugène Sue.

Il y avait là un grand enseignement pour la majorité et pour le président de la République. Ils n'y virent qu'un motif de plus de précipiter l'œuvre de la contre-révolution. La démocratie socialiste avait accru ses forces; ils résolurent d'opposer à ses progrès des obstacles nouveaux.

Peu après le 10 mars, le président de la République fit présenter à l'assemblée deux projets de loi; l'un, destiné à restreindre encore la liberté de la presse, avait surtout pour but de supprimer, en les soumettant au timbre, les journaux et les brochures plus spécialement destinés au peuple; l'autre remettait aux agents du pouvoir exécutif le droit d'interdire toutes réunions électorales.

Malgré nos efforts, ces projets ont été votés par la majorité.

La presse, la tribune des réunions préparatoires à l'élection, c'était le flambeau du suffrage universel; la réaction soufflait dessus; elle était conséquente avec ses intérêts, avec ses terreurs.

Après le 28 avril, elle voulut faire plus : elle résolut de mutiler le suffrage universel lui-même.

Alors encore, ce fut le président de la République qui prit l'initiative. Les listes électorales comprenaient neuf millions de citoyens; il fit présenter à l'assemblée un projet de loi qui devait en exclure plus de la moitié.

Y avait-il là une violation flagrante de la Constitution? A cette question, l'évidence, la conscience publique auraient suffi pour répondre, si nos adversaires eux-mêmes n'eussent pris soin de proclamer, de démontrer la vérité dans leurs journaux, journaux qui se vendent sous le patronage et la protection de l'autorité, par privilège exclusif de la police.

En si grave occurrence, quel était notre devoir?

Trois lignes de conduite se présentaient à nous :

Nous retirer de l'assemblée, nous abstenir, protester par la parole et par le vote.

La retraite, c'est-à-dire la démission, emportait avec elle la vacance de nos sièges, non-seulement pour nous, mais encore pour tout représentant de la démocratie socialiste; car nous ne pouvions, sans mentir à nos principes, en appeler, contre la majorité, du suffrage universel au suffrage restreint, du pays tout entier au pays légal qu'on allait constituer. Au moment où la presse était frappée, le droit de réunion supprimé, c'était donc abandonner aux ennemis de la révolution toute l'influence de la tribune; c'était leur laisser le champ libre pour le jour où ils voudront agiter la grave question de la révision de la Constitution.

La retraite dans ces conditions eût été fatale à la cause de la démocratie.

Elle aurait pu prendre une autre et plus terrible signification. Nous ne l'oublions pas, et ce fut les yeux fixés sur l'article 110 de la Constitution que nous en délibérâmes.

De nos jours, le peuple est majeur; il est souverain. Il a grandi plus, dans ces deux années de République, qu'en des siècles de monarchie. Il sait ce qu'il veut, où il marche. Dans sa haute raison, dans le calme de sa conscience, il fixe l'heure de son intervention suprême; et quand il est résolu à faire acte de volonté, de souveraineté, il agit spontanément

virent ces explications. Dans cet intervalle, la physiologie du comte prit un caractère réfléchi qui ne lui était point habituel. Philippe d'Argental l'observait du coin de l'œil, et se demandait quelle pensée pouvait assombrir cet esprit jovial et railleur, lorsqu'il leva subitement les yeux.

— Ainsi, cher vicomte, lui dit-il, vous êtes bien décidé à ce mariage? Ce sera l'une des pages les plus comiques de votre histoire.

— Comment? murmura le jeune homme en fronçant le sourcil.

— Ah! vous le prenez au sérieux! je m'en doutais; alors, c'est différent, ce sera la plus terrible!

Il prononça ces derniers mots avec un accent de conviction qui fit tressaillir Philippe.

— Expliquez-vous, je ne vous comprends pas.

— Ne vous imaginez point, mon cher ami, reprit le comte, qu'on puisse ainsi rompre avec son passé. Vos antécédents vous condamnent à suivre jusqu'au bout la carrière où vous vous êtes engagé.

— Ces antécédents n'existent plus!...

— Non, mais votre caractère, vos passions fougueuses, indomptables subsistent... Souvenez-vous de ce que

ment, rapidement. Il l'a prouvé deux fois en moins de vingt années.

C'est même là un des caractères essentiels du mouvement démocratique moderne, qu'à mesure que se développe l'intelligence politique du peuple, elle tend à amoindrir, à effacer l'action des individus pour y substituer la sienne propre. Tous sont plus sûrs d'avoir raison que quelques-uns. Sur cette vérité se fonde tout gouvernement démocratique.

Or, si l'agitation produite par la présentation du projet de loi contre le suffrage universel était grande, elle ne présentait cependant pas les signes précurseurs des ouragans populaires.

La loi n'est sérieusement applicable que dans deux ans, au moment du renouvellement de l'assemblée et du pouvoir exécutif : le peuple s'est dit qu'il pouvait attendre.

Il attend.

Provoqué par la raillerie, par l'injure à recourir aux moyens extrêmes, il n'en a que mieux compris qu'il aurait joué le jeu des provocateurs en acceptant la lutte à laquelle ils étaient préparés.

Au surplus, l'histoire nous apprendait qu'aux grands jours de notre Révolution, placés dans les mêmes circonstances que nous, nos aînés et nos maîtres étaient demeurés fermes à leurs postes, repoussant bien loin toute idée d'abdication.

Restaient donc la protestation et l'abstention. L'abstention, c'était la protestation, moins la parole, moins le vote. Dès le début de la discussion, et dans deux circonstances solennelles, nous primes le premier de ces partis. Cependant au scrutin final, quelques-uns d'entre nous crurent devoir s'abstenir.

Le souvenir des grands débats soulevés par nous est encore vivant dans tous les esprits. La loi de réaction est sortie de la discussion amoindrie, déconsidérée, frappée à mort. Ces paroles d'un des nôtres : *Il n'y a point de loi contre le droit*, ont retenti d'un bout de la France à l'autre, jusqu'au fond de la plus humble chaumière; et nul ne les oubliera. Ceux-là surtout en garderont le souvenir qui, au nombre de plus de quatre millions, ont été repoussés des comices populaires comme une vile multitude!

Ces luttes ardentes de la politique avaient, pour nos adversaires un but secondaire : ils y trouvaient, en effet, un moyen d'échapper à la réalisation des promesses d'améliorations matérielles qu'ils avaient prodiguées. Nous n'avons pas perdu une occasion de les y ramener, et de prouver à la face du pays toute l'impuissance de leur principe à faire rien de fécond, rien de durable, rien d'élevé pour soulager les souffrances populaires.

Ainsi nous avons réclamé l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, sans lequel le suffrage universel doit rester sujet à erreur; nous avons demandé aussi la gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur, une des conditions essentielles de l'application sincère du principe de l'égalité admissible de tous aux emplois, et de toute égalité sociale; nous sommes parvenus à empêcher de fermer complètement devant la pauvreté les portes des écoles polytechniques, militaire et navale; et nous avons réussi également à défendre la dotation des lycées, des collèges communaux, des écoles d'arts et métiers contre les attaques dirigées contre eux au bénéfice de l'enseignement clérical.

Nous avons signalé, sans relâche, les injustices, les abus de notre système d'impôt; et nous avons réclamé l'impôt proportionnel promis par la Constitution, l'abolition de la prestation en nature, ce reste de la corvée féodale, et la suppression des octrois, qui ont ressuscité et multiplié, aux dépens du peuple, les douanes provinciales de l'ancienne monarchie.

Au budget des dépenses, nous avons établi la possibilité de réductions considérables; nous en avons proposé plusieurs.

Nous avons combattu et repoussé le projet de loi qui a porté à 5 millions et demi le traitement du président de la République, fixé, cependant déjà, par la Constitution, à la somme énorme de 600,000 francs.

Nous avons réussi à empêcher la sanction législative du

marché qui devait livrer à une compagnie puissante la ligne de fer entre Paris et Avignon, au grand détriment de la fortune publique dans le présent et dans l'avenir.

Mais nous n'avons pas eu le même succès en disputant la clé du trésor national aux avides exigences des compagnies qui, après avoir obtenu la concession des lignes de fer de Tours à Nantes et d'Orléans à Bordeaux, ont refusé d'exécuter leurs contrats.

Pour les chemins de fer, comme pour les canaux, nous voulons, nous avons poursuivi et nous poursuivrons la construction et l'exploitation par l'Etat.

Nous avons démontré l'indispensable nécessité, l'urgence extrême d'institutions de crédit agricole et industriel, et comme base de ce système une réforme hypothécaire profonde. Le crédit, dans l'état d'anarchie où il se trouve, c'est presque toujours, pour le grand et le petit propriétaire, trop souvent pour le grand et le petit industriel ou le marchand, la ruine, la misère à jour fixe, et, pour l'ouvrier de la terre et de la fabrique, l'impossibilité presque absolue de s'élever sur l'échelle sociale, quels que soient ses talents, ses vertus et son labeur.

Nous avons défendu les associations ouvrières contre leurs détracteurs, demandé, pour elles, aide et protection, et proposé l'abolition des articles du code pénal qui frappent les coalitions d'ouvriers et permettent les coalitions de maîtres et patrons.

Il y a un an, une commission fut nommée par la majorité avec la mission pompeuse d'organiser la prévoyance et l'assistance publiques. On a vu le résultat de ses efforts. Après des travaux longtemps prolongés, elle a produit deux lois qui réglementent les institutions déjà existantes des caisses de retraite et de secours mutuels; lois radicalement insuffisantes, nous l'avons prouvé : celui qui gagne à peine le pain de sa journée n'aura jamais, quoi qu'il fasse, de quoi réserver, sur le prix de son labeur, le pain de sa vieillesse.

Ainsi, l'Etat n'a rien à faire pour la prévoyance; et l'assistance, c'est l'aumône. Cette commission l'a déclaré, dans un long rapport confié à la plume d'un des hommes d'Etat les plus renommés de la majorité. Ce rapport qui restera comme un témoignage solennel de l'impuissance et des mauvais vouloirs de la réaction, nous avons voulu en montrer le néant à la tribune, mais la majorité a refusé le débat.

La majorité s'est efforcée et a réussi, presque toujours, à écarter de la discussion les questions de politique extérieure. Il faut les obscurcir de la diplomatie à la réussite du système dont le but est de rejeter dans les étreintes des monarchies absolues tous les peuples qui ont tenté de suivre le noble exemple donné par la France, le 24 février.

Cependant, toutes les fois que le président de la République a demandé de l'argent pour solder les frais de l'expédition de Rome et de l'occupation armée qui en est la conséquence, nous avons renouvelé nos protestations contre l'immolation d'un peuple ami, flétri les persécutions qu'exercent contre ses plus généreux citoyens à l'ombre de notre drapeau, et dénoncé les hontes et les périls de la politique qui souffre, qui favorise même les envahissements de l'Autriche en Italie.

Nous avons réclamé la reconnaissance de l'indépendance de la Hongrie, alors que ce pays luttait encore héroïquement contre l'Autrichien et le Russe coalisés.

Nous avons protesté contre l'invasion de l'Etat de Bade par la Prusse, et blâmé l'attitude prise par notre gouvernement dans le différend survenu à propos des duchés. Question petite en apparence, mais fort grave quant au principe de nationalité qui y est engagé.

Nous avons demandé l'envoi de forces imposantes à Montevideo, afin d'y faire respecter les intérêts de nos nationaux et la dignité de notre pavillon, afin d'assurer l'influence de la France dans des contrées si riches d'avenir.

Dans la question grecque, nous n'avons pas voulu nous associer aux applaudissements de la majorité saluant, dans le rappel de notre ambassadeur à Londres, une démonstration quasi-belligère contre l'Angleterre. Nous avons compris, en effet, qu'il y avait là ou un semblant d'énergie

Philippe. N'avez-vous point à m'édifier sur vos premières démarches?

— C'est juste, cher neveu. Votre missive me trouva au moulin de Hasenbruck, où me clouaient mon âge et mes infirmités. Le meunier Veber, heureux de se débarrasser de moi, me prêta son meilleur cheval pour me rendre à Wissembourg. J'y négociai la traite de cinq mille francs que vous m'aviez adressée; je montai ma garde-robe et fis l'acquisition d'une berline de voyage qui me conduisit jusqu'à la porte de cet hôtel.

— Et la négociation de ce billet n'a souffert aucune difficulté?

— Aucune.

— C'est heureux, car j'ai d'autres papiers du même auteur... que je pourrai passer à votre ordre, si cela vous convient, toutefois.

— Comment donc... cela me convient parfaitement.

— En paiement de ce que je vous dois.

— Ah! répondit le petit vieillard; franchement, je préfère les billets de banque.

Le jeune homme accueillit cette réponse par un sourire amer.

— Toujours le même, dit-il, toujours méfiant... Pour-

fort peu honorable, ou un acte de vasselage envers la Russie convoitant déjà le territoire de la Grèce, ou un moyen détourné de récriminations contre la nation Britannique, coupable; aux yeux de la majorité et du président de la République; de donner l'hospitalité aux proscrits de tous les peuples et de gêner les prétentions sans cesse croissantes de l'autocrate.

Nous vous avons rappelé les principales luttes que nous avons engagées ou soutenues au sein de l'assemblée. Mais en bien d'autres circonstances encore, vos représentants ont combattu par la parole et par le vote pour les principes, pour les intérêts de la République, et de la révolution.

Impuissants à arracher à la majorité l'amnistie qui aurait abaissé enfin les barrières de l'exil et de la prison, devant tant de généreux citoyens, ils ont empêché, du moins, la loi de déportation d'aller frapper de rigueurs rétroactives, jusqu'au fond du cachot, les athlètes les plus éprouvés de la démocratie.

Ils ont réclamé, en vain, des juges pour les transportés de juin, que va décimer le soleil brûlant de l'Afrique; mais leur protestation contre ce déni de justice a flétri la restauration des prisons d'Etat, qui s'accomplit aux confins du désert.

Ils ont insisté, sans se lasser jamais pour faire replacer sous l'empire du droit commun les populations de six départements, près de trois millions d'hommes, sur lesquels pèsent, depuis quatorze mois, les rigueurs et les abus de l'état de siège.

Au nom de la justice, au nom de la démocratie et de la reconnaissance nationale, ils se sont opposés aux deux mesures par lesquelles la majorité a le plus clairement manifesté la haine dont elle poursuit le principe même de la révolution française : la diminution des secours accordés jusqu'ici aux étrangers réfugiés sur notre territoire et victimes de leur dévouement à la cause de la démocratie; la suppression des faibles sommes accordées, d'année en année, pour soulager la noble pauvreté des blessés et des combattants de juillet et de février, et de leurs précurseurs les condamnés de la justice monarchique, de 1815 à 1848.

Vos représentants ont incessamment appelé l'attention du pays sur les intérêts de l'Algérie, qui se débat dans les entraves d'un régime oppresseur et inintelligent.

Enfin, ils sont parvenus à faire écarter indéfiniment le projet de loi présenté au nom du président de la République, et destiné à spolier les communes du droit de nommer leurs maires.

Citoyens, vous avez maintenant l'exposé fidèle de notre conduite, le tableau de nos travaux et de nos efforts, et le résumé de la politique qui gouverne la France.

A vous, maintenant, de juger si nous avons été dignes de votre confiance; à vous de juger aussi ce qui a été fait d'un côté, pour vous, de l'autre côté, contre vous.

Dans les lois, dans le monde officiel, la démocratie socialiste a perdu beaucoup de terrain. Cela n'est pas douteux. Mais dans les idées, dans les masses populaires, que de progrès depuis quelques temps! Le jour de la justice a lui enfin pour cette grande cause! Calomniée par le privilège, méconnue par l'ignorance, elle triomphe de l'un et de l'autre; et aujourd'hui elle recrute ses innombrables phalanges jusqu'au sein de la classe qu'on avait excitée contre elle en dénaturant ses pensées, son but, et les moyens qu'elle veut employer pour constituer la société nouvelle.

Le vieux monde est à bout. — Tous le sentent, tous le voient, même ceux qui s'efforcent d'en prolonger les derniers jours en le galvanisant. Insensé qui ne le reconnaît aux secousses seules qui ébranlent de toutes parts le sol européen!

Éh! qui donc serait assez fort, assez puissant pour empêcher la chute de cette société qui s'écroule, pour retarder longtemps encore l'avènement du socialisme?

Unis jusqu'ici dans un but de résistance commune, les trois partis qui disposent contre nous de toutes les forces du gouvernement sont arrivés à l'apogée de leur puissance. Les divisions qui éclatent dans leur sein l'indiquent d'une manière certaine : ils n'ont plus qu'à décroître.

tant ces papiers sont excellents; vous en avez fait l'épreuve... Malheureux, ma position ne me permet pas d'en profiter, je ne voudrais pas en courir la chance... Tenez donc, mon cher Tibalt, vous en tirerez meilleur parti que moi.

Et il lui remit un paquet de traites qui représentaient sans doute de grandes valeurs.

Le vieillard s'en saisit avidement.

— Mon cher camarade, s'écria-t-il, on ne peut longtemps te garder rancune... tu as une manière de prendre les gens par leur faible qui ne manque jamais son effet.

— C'est bien, Tibalt; je puis compter sur vous?

— Jusqu'à la mort; mais, en attendant, j'aurais besoin de repos : ce voyage m'a fatigué. Vous n'avez plus rien à me communiquer?

— Non.

— Alors permettez que je me jette une heure ou deux sur mon lit.

— A votre aise, dit Philippe d'Argental qui lui serra la main et se retira chez lui.

ÉMILE-ERCKMANN CHATRIAN.

(La suite au prochain numéro.)

je vous dis : Le faucon n'est point un oiseau de basse-cour.

— Tibalt, s'écria le jeune homme avec impatience, fais-moi grâce de tes commentaires... je te supposais assez de tact pour ne point me parler de tout cela... je je renie mon passé... il est mal d'insister sur ce point... c'est me mettre le fer aux naseaux!

— Mon Dieu, reprit le petit vieillard en se dandinant, ce que j'en dis n'est point pour te blesser... j'ai cru devoir te parler du fond du cœur... cela ne m'a pas réussi... faute d'habitude, sans doute... A l'avenir, ajouta-t-il d'un ton cauteleux, je ménagerai mieux ta susceptibilité aux dépens de ma franchise.

— Pardon à mon tour, mon cher Tibalt, d'avoir si mal accueilli tes observations... mais il est des plaies vives auxquelles il ne faut jamais porter la main. D'ailleurs, quoi que tu en dises, le passé ne pourra rien contre l'avenir, et j'espère bien t'en donner la preuve.

— Je le désire pour votre bonheur, vicomte, mais j'en doute, car à mon sens le lien du mariage a toute la force et toute la pesanteur d'une chaîne.

— Parlons d'autre chose, interrompit brusquement

Se résigneront-ils cependant à subir la loi de la justice et de la raison? Ou bien, tentant un effort violent et désespéré, essaieront-ils une attaque ouverte contre la République, mettant à exécution cette incroyable menace jetée du haut de la tribune : *La guerre de Rome à l'intérieur!*

En d'autres termes, la Révolution de février accomplira-t-elle son œuvre par le progrès constitutionnel, par le jeu régulier et sincère du suffrage universel, ou sera-t-elle obligée de servir contre de folles tentatives, de briser de criminelles résistances?

Telle est l'alternative où la France est placée aujourd'hui; et malheureusement, l'éventualité la plus probable n'est pas celle que nous appelons de nos vœux. Trop de signes éclatent à l'horizon, annonçant d'orageux conflits.

Mais, quel que soit l'avenir que Dieu fasse au peuple d'ici au mois de mai 1852, le devoir de la démocratie socialiste est tout tracé : elle n'y faillira pas.

Par l'étude, par la tribune, par la presse, par la propagande du foyer civique, elle continuera à se préparer à la lutte pacifique du scrutin, qui lui assurera le pouvoir de réaliser ses idées; qui abaissera ses ennemis en exaltant son principe, et, dans le calme de sa force, l'œil fixé sur l'arche sainte de la Constitution, retrempeant son âme au sentiment du droit et aux grands souvenirs de notre histoire révolutionnaire, chacun se tiendra prêt à être debout au premier mouvement de l'usurpation, d'où qu'elle puisse venir.

Citoyens, les destinées de la société sont en avant, non en arrière; la République ne reculera pas devant de mesquines ambitions, devant une coalition misérable d'intérêts égoïstes.

Union, persévérance, dévouement, c'est la devise des saintes causes. Elle est inscrite sur notre drapeau. Restons-y fidèles; la victoire, une victoire prochaine et décisive sera le prix de nos efforts.

Les membres présents :

- MM. Carlos Forel. — G. Lasteyras. — Eanery. — Jehl. — Chovelon. — L. Latrade. — Delavallade. — Delbetz. — Lavergne. — Quinet. — H. Sartin. — Ch. Gérard. (Bas-Rhin). — Penières. — Mühlenbech. — Salmon (de la Meurthe). — Westercamp. — A. Mie. — E. Péan. — Labrousse. — Frichon aîné. — J. Miot. — Ducoux. — E. Barrault. — A. Clément. — Arnaud (du Var). — Breymand. — Signard. — Cassal. — P. de Floite. — T. Vignes. — Joly. — Maigne. — Monnier (Haute-Loire). — Duché. — Rouaix. — Salvat. — Dulac. — C. Bertholon. — Savoye. — Saint-Marc-Rigaudie. — Schœlcher. — Chauffour. — Bac. — Charras. — Madet. — Bruckner. — E. Sue. — Pons-Tende. — Mathieu (de la Drôme). — E. Valentin. — Terrier. — Burgard. — Ch. Dain. — Rey (de la Drôme). — C. Chouvy. — C. d'Etchegoyen. — Brives. — Denayrouse. — V. Hennequin. — Rongeat. — Bancel. — Fond. — Rouet. — Chaix. — Rochut. — Currier. — Belin. — Bandsept. — Gilland. — Rantian. — Renaud. — Jollivet. — A. Perdiguier. — Delebecque. — Bourzat. — Ch. Guilgot. — Savatier-Laroche. — E. Arago. — A. Testelin. — A. Sommier. — Vasseur. — Gleizal. — Pelletier. — Guiter. — Crémieux. — A. Esquiros. — Alexandre Martin. — Vignes.

Chronique locale.

Les membres du conseil municipal et les officiers de la garde nationale de Remiremont viennent de donner à M. le préfet des Vosges une bonne leçon de convenance et de légalité.

Hier, M. le maire de Remiremont a été invité par le sous-préfet à réunir le conseil municipal et à lui communiquer une lettre de M. le préfet exprimant le désir qu'une députation de la ville de Remiremont, composée de membres de la municipalité, d'officiers de la garde nationale et de simples gardes, se réunisse à lui le 25 de ce mois à Gerbévillers pour se rendre de là à Lunéville, où le président de la République doit se trouver le lendemain. M. le maire demandait en outre qu'une allocation de 500 francs fut votée pour venir en aide à ceux des membres de la députation qui ne pourraient faire face à toutes les dépenses du voyage. Cette affaire, suivant M. le maire, ne devait donner lieu qu'à une simple conversation. Il n'en a pas été ainsi : sur l'observation judicieuse d'un membre du conseil qui a pensé qu'on ne pouvait pas en conversant engager la ville dans une dépense quelconque, il a fallu délibérer; et après une discussion qui a duré environ une heure, le conseil a repoussé la demande du préfet et refusé l'allocation demandée par M. le maire, à la majorité de TREIZE VOIX contre UNE. Le nombre des votants était de quinze, mais il y a eu un bulletin nul.

Nous devons dire aussi, au déplaisir sans doute de M. le maire, que battu sur un point, il a vainement essayé de se rattraper sur un autre, en demandant au conseil l'autorisation d'aller lui-même, et à ses frais à Lunéville, au nom de la ville de Remiremont. Nos conseillers municipaux ont été impitoyables. Si M. Magnien a l'insigne honneur de complimenter le *prince-président*, ce sera en son nom personnel.

M. le maire n'a pas été plus heureux auprès des officiers de la garde nationale qu'il avait convoqués, toujours par les ordres du sous-préfet, à l'issue de la séance du conseil municipal.

Ces honorables citoyens, lorsque M. le maire leur a donné lecture de la lettre du préfet, se sont souvenus que M. Dépercy a fait dissoudre la garde nationale d'Epinal parce que les officiers de cette garde s'étaient réunis un jour pour délibérer sur une question étrangère au service, et ils ont tout bonnement déclaré à M. le maire que, pleins de respect pour l'art. 4 de la loi du 21 mars 1831, ils ne délibéreraient pas sur l'objet de sa communication.

Nous reviendrons sur ce double incident, qui a produit dans la ville un excellent effet. La conduite des conseillers municipaux et des officiers de la garde nationale est approuvée par tous les hommes indépendants; celle de l'autorité excite la compassion.

La distribution des prix du concours général entre les lycées et collèges de Paris et de Versailles a eu lieu le lundi 12 de ce mois. C'est un enfant d'Epinal, le jeune Guery (Léon), élève au lycée Louis-le-Grand, qui a remporté le prix d'honneur de mathématiques supérieures; un autre Vosgien, M. Henri, de Chatel, a obtenu un accessit de version grecque.

Nous publions la liste du jury de la prochaine session d'une manière plus complète qu'on ne le fait habituellement. Nous avons classé MM. les jurés par arrondissements, par cantons et par communes, en les désignant par leurs prénoms. Nous croyons ce classement utile aux recherches de ceux de nos lecteurs qui peuvent avoir un intérêt quelconque à connaître la composition du jury.

ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL.

Canton d'Epinal.

Colin (Charles-Constant), ancien directeur des postes à Epinal; Drappier (Pierre), médecin à Epinal.

Canton de Châtel.

Petit (Jean-François), médecin à Châtel; Drouin (Jean-Joseph), cultivateur à Igney.

Canton de Bruyères.

Gérard (Joseph) père, cultivateur à Bult.

Canton de Xertigny.

Louis (Louis), cultivateur à Hadol.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU.

Canton de Neufchâteau.

Fleurey (François-Joseph-Hyacinthe), avocat à Neufchâteau; Millot (Elophé), avoué à Neufchâteau; Morlot (Martin), rentier à Rouceux; Maget (Jean-Baptiste), propriétaire à Bréchainville.

Canton de Bulgnéville.

Guégniot (Antoine), cultivateur et maire à Aingeville.

Canton de Chatenois.

Diné (Nicolas), cultivateur et maire à Balléville; Turlat (Joseph), cultivateur à Rouvres-la-Chétive; Gaudez (Roch), cultivateur à Rouvres-la-Chétive.

Canton de Coussey.

Billet (Jacques), rentier à Sionne; Rollin (Pierre) jeune, adjoint à Harmonville.

Canton de Lamarche.

Renard (Joseph-Athanase-Romain), huilier à Damblain; Vincent (Nicolas-François), aubergiste à Damblain; Bellin-Vernet (Jean-Pierre), rentier à Isches; Vautrin (Charles-Joseph), cultivateur à Rocourt.

ARRONDISSEMENT DE MIRECOURT.

Canton de Mirecourt.

Prétot (Pierre), cultivateur à Oelleville; Limousse (Emile), avocat à Mirecourt.

Canton de Dompierre.

Gabriel (Joseph), cultivateur à Hagécourt.

Canton de Monthureux.

Ponscarne (Joseph-Hubert), propriétaire à Nonville.

Canton de Vittel.

Maucotel (Adolphe), cultivateur à Contrexéville; Roussel (Auguste), maréchal-ferrant à Bleurville; Rollet (Pierre-Nicolas), cultivateur à Thuilières.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ.

Canton de Corcieux.

Colle (Jean-Joseph), cultivateur à Arrantès; Bailly (Nicolas-Joseph), cultivateur à Rehaupal.

Canton de Gérardmer.

Martin (Nicolas-Joseph-Félix), peignier à Gérardmer.

Canton de Raon-l'Étape.

Adrian (Charles-Joseph), manœuvre à Etival.

Canton de Sualès.

Benoit (Jean-Michel), cultivateur à Colroy-la-Roche.

Canton de Senones.

Marchal (François), cultivateur à Moussey.

ARRONDISSEMENT DE REMIREMONT.

Canton de Remiremont.

Blaison (Alexis), maître de scierie à La Forge.

Canton de Plombières.

Duchêne, cultivateur à Bellefontaine.

Canton de Ramonchamp.

Choffel (Jean-Jacques), rentier à Ramonchamp.

Intérieur.

— On assure qu'une grande revue du général Changarnier doit avoir lieu vendredi prochain au champ de Mars. Les troupes qui doivent y assister ont reçu l'ordre d'avoir deux paquets de cartouches dans chaque giberne. Est-ce que l'illustre général voudrait aussi jouer aux coups d'Etat, ou s'il espère seulement avoir encore l'occasion ce jour-là de sauver le pays?

— M. le président de la République est parti de l'Élysée lundi à six heures et demie du matin, accompagné de MM. les ministres de la guerre, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, de MM. les colonels de Vaudrey, de Béville, Ney et du capitaine de Toulangeon, ses aides-de-camp et officiers d'ordonnance, de M. Mocquart, chef du cabinet de la présidence, et est arrivé à la gare du chemin de fer de Lyon, à six heures trois quarts.

M. Boulay (de la Meurthe), vice président de la République, M. le ministre de l'intérieur, M. Carlier, préfet de police, et plusieurs représentants des départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or, attendaient à la gare.

Il a été reçu par M. l'ingénieur en chef Julien, directeur du chemin.

M. le président est monté dans le wagon d'honneur où ont été invités à prendre place les trois ministres, M. Boulay (de la Meurthe), M. le préfet de police, le directeur du chemin de fer, M. Lucien Murat, représentant du peuple, colonel de la garde nationale, plusieurs représentants, les colonels de Vaudrey, de Béville et Edgar Ney.

La Patrie nous apprend que M. de Montalembert, invité au voyage, était parti dès la veille pour Dijon.

M. le président de la République a dû arriver le soir à dix heures à Dijon, après s'être arrêté à Tonnerre.

DERNIER COURRIER.

— Nous lisons dans une lettre de Paris qui nous arrive au moment de mettre sous presse :

« Une arrestation comme il s'en commettait du bon temps des lettres de cachet a eu lieu hier chez le citoyen Blachette, négociant à La Villette.

» Les citoyens Deluc, ancien président du comité socialiste, Hippolyte Magen, homme de lettres, Husson, médecin, Maublanc, avocat, Vashenter, directeur-gérant du *Peuple de 1850* ont été arrêtés, ainsi que le citoyen Blachette, chez lequel ils s'étaient réunis pour dîner. Des visites domiciliaires ont été faites chez chacun d'eux et n'ont rien prouvé.

» Nous apprenons à l'instant que de nouvelles arrestations ont eu lieu, mais nous manquons de détails.

— Voici maintenant l'extrait d'une lettre de Dijon du 15 :

« Vive la République! rien que la République! voilà le seul cri que vingt mille citoyens viennent de pousser à l'arrivée de Louis-Napoléon. Jamais protestation plus énergique et en même temps plus digne.

» Il est onze heures du soir; les abords de la préfecture sont encore occupés par une masse de citoyens répétant le cri de : *Vive la République!* »

BOURSE DU 14 AOUT 1850.

5 p. 0/0 comptant....	58 1/2
5 p. 0/0 comptant....	96 90

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

A CÉDER.

Un fonds de commerce de mercerie très-bien achalandé dans un quartier très-populeux, rue du Grand-Rualménil, à Epinal, en face la grande fontaine.

On consentirait un long bail et à des conditions avantageuses.

S'adresser franco à M^{me} veuve Leclerc Maudru.

MALADIES DES YEUX.

Il n'est pas de remède plus efficace pour les prévenir et les combattre que la pommade de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expérience. La vente en est régulièrement autorisée; tout contre-facteur sera poursuivi.

- A Epinal, chez SAGAIER jeune;
- A Remiremont, Hospice civil;
- A Saint-Dié, M. RAOUL, pharmacien;
- A Rambervillers, M. THOUVENIN;
- Saint-Avold, M. VENSBAOQ, pharmacien.